

BOURSES DU CDAG



<http://www.cdag.ca/bourses.html>

Comité Droit des Affaires et Gestion (CDAG) :
promotion du droit des affaires auprès des
étudiant(e)s de la Faculté de droit de
l'Université de Montréal



LES BOURSES DU CDAG

Le Comité droit des affaires et gestion (ci-après « CDAG ») de la Faculté de droit de l'Université de Montréal organise des activités par et pour de jeunes professionnel(le)s dans le domaine du droit des affaires. Afin de découvrir ce milieu enrichissant, les étudiant(e)s sont nombreux(ses) à participer à une panoplie d'activités organisées par le CDAG en partenariat avec différents cabinets d'avocat(e)s, entreprises et organisations. Il est notamment question d'un panel sur le droit des affaires, d'un 4 à 7 annuel, de maints dîners-causeries, d'une simulation boursière Davies, d'une simulation du conseil d'administration Osler, d'une compétition de cas et bien davantage!

Depuis 2018, le CDAG a mis sur pied un programme de bourses pour les étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ce programme est introduit grâce au travail acharné des membres de l'exécutif du CDAG dans la recherche des commandites et partenaires. Une partie des montants amassés est utilisée pour offrir des bourses aux étudiant(e)s dans une optique d'encourager et de promouvoir le droit des affaires au sein de la Faculté de droit, mission que maintient le CDAG depuis sa constitution.

Les bourses du CDAG sont attribuées aux étudiant(e)s méritant(e)s, s'étant démarqué(e)s par la qualité de leur travail et ayant préalablement soumis leur candidature selon les modalités et critères fixés. Les récipiendaires seront sélectionné(e)s par un Comité de sélection constitué de plusieurs membres de l'exécutif du CDAG accompagnés de tiers indépendants. **Toutes les demandes doivent être acheminées à l'adresse courriel du CDAG (cdag.udm@gmail.com) avec comme objet « Application de [insérer le nom du ou de la candidat(e)] pour les Bourses du CDAG ».** Seul(le)s les gagnant(e)s seront contacté(e)s. Nous n'émettons pas de confirmation de réception.

Certaines bourses apparaissant dans le document peuvent être retirées sans préavis. Le montant indiqué peut également être modifié ou varier d'une année à l'autre. Pour chaque bourse, l'information pertinente à la soumission des candidatures (date, bourses offertes, conditions de recevabilité, critères d'attribution) sera diffusée en temps opportun auprès des étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal par le CDAG.

Notez que le Comité de sélection, en partenariat avec le CDAG, se réserve le droit de ne pas attribuer une ou plusieurs bourse(s) s'il juge qu'aucune candidature n'a répondu de façon satisfaisante aux critères spécifiques d'évaluation.

BOURSE DU CDAG POUR LA PROMOTION DES FEMMES EN DROIT DES AFFAIRES

RÉCIPIENDAIRE : étudiante inscrite à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

VALEUR : 300\$

ATTRIBUTION : trimestre d'hiver

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ : l'étudiante qui respecte les critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- Au moment de l'attribution de la bourse, être inscrite dans un programme de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre d'étudiante régulière à temps plein (4 cours par session minimum);
- Ne pas être membre du CDAG lors de l'attribution de la bourse;
- Avoir déposé son dossier de candidature composé :
 - (1) d'un **curriculum vitae** (2 pages maximum);
 - (2) d'une **lettre de présentation exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordée** (2 pages maximum); et
 - (3) d'une **attestation d'études à temps plein** (une photocopie de l'horaire suffit), avant la date limite indiquée. Un dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

CRITÈRES DE SÉLECTION : la récipiendaire sera sélectionnée en fonction des critères précis suivants :

- L'implication de l'étudiante dans le domaine du droit des affaires à l'intérieur et/ou à l'extérieur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (notamment, les implications, les activités, les réflexions);
- La démonstration de son intérêt et de l'importance à promouvoir l'inclusion des femmes en affaires (notamment dans la lettre de présentation et/ou à travers ses implications);
- Le désir de parfaire ses connaissances en droit des affaires ou démontrer un intérêt marqué pour le droit des affaires;
- L'excellence du dossier de candidature (curriculum vitae et lettre de présentation) (structure et présentation du dossier, exhaustivité, originalité, qualité de l'expression écrite, niveau du vocabulaire, syntaxe et grammaire);
- Qualité et sérieux de la candidature.

BOURSE DU CDAG POUR L'INNOVATION ET/OU L'ENTREPRENEURIAT EN AFFAIRES

RÉCIPIENDAIRE : étudiant(e) inscrit(e) à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

VALEUR : 300\$

ATTRIBUTION : trimestre d'hiver

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ : l'étudiant(e) qui respecte les critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- Au moment de l'attribution de la bourse, être inscrit(e) dans un programme de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre d'étudiant(e) régulier(ère) à temps plein (4 cours par session minimum);
- Ne pas être membre du CDAG lors de l'attribution de la bourse;
- Avoir déposé son dossier de candidature composé :
 - (1) d'un **curriculum vitae** (2 pages maximum);
 - (2) d'une **lettre de présentation exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordé(e)** (2 pages maximum); et
 - (3) d'une **attestation d'études à temps plein** (une photocopie de l'horaire suffit), avant la date limite indiquée. Un dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

CRITÈRES DE SÉLECTION : le/la récipiendaire sera sélectionné(e) en fonction des critères précis suivants :

- L'implication de l'étudiant(e) dans le domaine du droit des affaires à l'intérieur et/ou à l'extérieur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- Avoir fait preuve d'innovation dans le domaine des affaires que ce soit par une invention, activité, implication, engagement, entreprise ou autre (critère flexible qui doit notamment être rencontré ou présenté dans la lettre de présentation);
- Manifester un intérêt marqué pour le droit des affaires ou un domaine qui en découle;
- Excellence du dossier de candidature (curriculum vitae et lettre de présentation) (structure et présentation du dossier, exhaustivité, originalité, qualité de l'expression écrite, niveau du vocabulaire, syntaxe et grammaire);
- Qualité et sérieux de la candidature.

BOURSE DU CDAG POUR LA RECONNAISSANCE D'UNE RÉFLEXION SUR L'ENJEU DE SANTÉ MENTALE AU SEIN DE LA FACULTÉ – CONCOURS DE RÉDACTION

Les enjeux de santé mentale sont de plus en plus d'actualité au sein de la société et la Faculté de droit de l'Université de Montréal n'en fait pas exception. Il est notoire que, le milieu juridique, et notamment la pratique en droit des affaires, est exigeant et compétitif. La course aux stages en est une illustration où la pression, l'importance de se démarquer, la gestion du stress et la comparaison avec les pairs peuvent s'avérer difficiles à gérer. Nous avons ainsi toutes et tous un rôle à jouer dans le maintien de notre bien-être psychologique, ainsi que dans celui des individus qui nous entourent. Dans cette optique, le CDAG introduit un concours de rédaction qui a pour objectif de stimuler des réflexions sur la question, en analysant les mythes et les croyances populaires sur les études en droit, particulièrement dans l'optique de la compétition liée à la course aux stages. La réflexion pourra également porter sur les perspectives d'avenir alternatives dans le domaine du droit des affaires et des sphères y découlant. La meilleure réflexion sera celle qui proposera des suggestions et/ou des pistes de solutions pour notamment maintenir un sain équilibre dans un contexte comme celui décrit ci-dessus.

RÉCIPIENDAIRE : étudiant(e) inscrit(e) à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

VALEUR : 300\$

ATTRIBUTION : trimestre d'hiver

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ : l'étudiant(e) qui respecte les critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- Au moment de l'attribution de la bourse, être inscrit(e) dans un programme de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre d'étudiant(e) régulier(ère) à temps plein (4 cours par session minimum);
- Ne pas être membre du CDAG lors de l'attribution de la bourse;
- Accepter que le CDAG publie, partage et utilise la réflexion soumise;
- Avoir déposé son dossier de candidature composé :

(1) d'une **réflexion sur l'enjeu de la santé mentale au sein de la Faculté de droit** (2 à 4 pages, en caractère times new roman 12); et

(2) d'une **attestation d'études à temps plein** (une photocopie de l'horaire suffit), avant la date limite indiquée. Un dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

CRITÈRES DE SÉLECTION : le/la récipiendaire sera sélectionné(e) en fonction des critères précis suivants :

- Pertinence, originalité et qualité de la réflexion sur l'enjeu de la santé mentale qui touche les étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- Qualité et sérieux la réflexion.

BOURSE DU CDAG POUR LA RECHERCHE EN DROIT DES AFFAIRES

RÉCIPIENDAIRE : étudiant(e) inscrit(e) à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

VALEUR : 300\$

ATTRIBUTION : trimestre d'automne

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ : l'étudiant(e) qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- Au moment de l'attribution de la bourse, être inscrit(e) dans un programme de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre d'étudiant(e) régulier(ère) à temps plein (4 cours par session minimum);
- Ne pas être membre du CDAG lors de l'attribution de la bourse;
- Avoir déposé son dossier de candidature composé :
 - (1) d'un **curriculum vitae** (2 pages maximum);
 - (2) d'une **lettre de présentation exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordée** (2 pages maximum); et
 - (3) tout autre **document pertinent** (notamment une synthèse de la recherche, un exemplaire de la recherche ou une personne attestant de la recherche);
 - (4) d'une **attestation d'études à temps plein** (une photocopie de l'horaire suffit), avant la date limite indiquée. Un dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

CRITÈRES DE SÉLECTION : le/la récipiendaire sera sélectionné(e) en fonction des critères précis suivants :

- Pertinence, originalité et qualité de la recherche en droit des affaires. La recherche peut être complétée dans le cadre d'un travail, d'un cours, d'un programme d'études, de l'implication, d'une activité ou autre (critère flexible). L'étudiant(e) doit avoir débuté sa recherche ou démontrer qu'il/elle la débutera d'ici le mois de janvier suivant l'application pour la Bourse du CDAG. La recherche ne peut avoir été effectuée et terminée plus d'un (1) an avant l'application pour la bourse du CDAG;
- Manifester un intérêt marqué pour le droit des affaires ou un domaine qui en découle;
- Excellence du dossier de candidature (curriculum vitae et lettre de présentation) (structure et présentation du dossier, exhaustivité, originalité, qualité de l'expression écrite, niveau du vocabulaire, syntaxe et grammaire);
- Qualité et sérieux de la candidature.

BOURSE DU CDAG POUR UN COMITÉ DANS LE DOMAINE DU DROIT DES AFFAIRES

RÉCIPIENDAIRE : comité au sein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

VALEUR : 200\$

ATTRIBUTION : trimestre d'automne

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ : le comité qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- Accepter de mettre le logo du CDAG sur chacune des publicités du comité (chandails, bannières, site internet, affiches promotionnelles, etc.);
- Avoir déposé un dossier de candidature composé :

(1) d'une **lettre de présentation exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordée ainsi qu'une brève présentation des membres** (3 pages maximum), avant la date limite indiquée. Un dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

CRITÈRES DE SÉLECTION : le comité sera sélectionné en fonction des critères précis suivants :

- Pertinence, originalité et qualité des activités proposées en lien avec le droit des affaires;
- Qualité et sérieux du comité.

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES

Le CDAG désire remercier ses nombreux partenaires pour l'année 2017-2018. Grâce à eux, nous pouvons offrir des activités de haute qualité, en plus de nouvellement reconnaître les étudiant(e)s qui se démarquent en leur offrant les bourses à la hauteur de leur mérite.

 **NORTON ROSE FULBRIGHT**

mccarthy
tetrauit **BLG**
Borden Ladner Gervais **DAVIES**

 **KPMG**

mcmillan

Stikeman Elliott

FASKEN

 **CDACI**
20 ans

AIR CANADA 

OSLER

Blakes

COOP DROIT
MEMBRE •• coopsco